

ÉLECTIONS FÉDÉRALES : UN TERRAIN DE LUTTES

BILAN DU MANDAT TRUDEAU

Nos membres et leurs allié-e-s du MASSE (Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi) ont mené un long combat, depuis 2013, pour endiguer le désagrègement des structures de l'assurance-chômage à la suite de la réforme Harper. Nous avons multiplié les actions dans le but de redonner au régime sa mission initiale de protection sociale. Le gouvernement Trudeau a tenu son engagement d'abroger les dispositions arbitraires de la réforme, qu'on songe à la notion de « nouvel arrivant », à la définition vague « d'emploi convenable » et aux multiples atteintes au droit de recours des prestataires. On peut saluer l'annonce récente de revenir à un régime tripartite pour régler les litiges, les investissements pour diminuer le temps d'attente et la réduction du délai de carence à une semaine.

On ne peut cependant pas qualifier le bilan du gouvernement Trudeau de « progressiste »; il maintient en place de nombreuses mesures, tant libérales que conservatrices, qui, depuis les réformes de 1990, ont tari les principes d'accessibilité et d'universalité du régime.

UN PROGRAMME À TRANSFORMER

Voici quelques-unes des barrières institutionnelles qui limitent encore les droits des sans-emploi :

Les seuils d'admissibilité modulés en fonction du taux de chômage créent des iniquités. Ils pénalisent les travailleurs et, surtout, les **travailleuses** dont le régime de travail est atypique (travail temporaire, sur appel, à temps partiel, etc).

La vision de l'assurance-chômage est **bureaucratique, techniciste** et **discrétionnaire**. Les centres d'appel sont difficiles à rejoindre et les **délais d'attente** pour poser de simples questions sont encore beaucoup trop longs.

Les travailleuses et travailleurs saisonniers et saisonnières continuent de dénoncer le « **trou noir** », cette période où, étant arrivé-e-s au bout de leur période de prestations, ils et elles se retrouvent sans revenu en attendant le retour de la saison de travail.

Pour **l'accès à la formation pour les prestataires aux études**, le gouvernement donne maintenant la possibilité aux travailleurs et travailleuses de longue date de suivre une formation autofinancée en bénéficiant de prestations. La nouvelle mesure ne touchera cependant qu'un nombre restreint de personnes. Le critère de **disponibilité** à temps plein prévaut donc toujours pour les sans-emploi qui désirent étudier, mais qui ne se qualifient pas à ce nouveau programme.



www.lemasse.org

Candidates, candidats, voici ce que nous revendiquons :

LA FIN DU SEXISME DU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE!

Le dernier budget fédéral ne contenait aucun engagement pour corriger les injustices visant les travailleuses et les chômeuses. Pour faire suite à la campagne **De travailleuses à chômeuses : même injustice, même combat**, le comité chômage de l'Est de Montréal rappelle qu'en raison de la nature genrée des emplois qu'elles occupent, où leur travail est plus souvent précaire et moins reconnu, seules 37% des chômeuses ayant cotisé au régime se qualifient à l'assurance-chômage, contre 48% chez les hommes. Les deux tiers des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.

POUR UN ACCÈS UNIVERSEL À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Nous revendiquons :

- 1 d'abaisser le seuil d'admissibilité à 350 heures ou 13 semaines;
- 2 d'établir un seuil minimal de 35 semaines de prestations;
- 3 d'augmenter le taux de prestations à 70 % basé sur les 12 meilleures semaines de salaire;
- 4 d'indexer annuellement les paliers de revenu du supplément familial (avec réajustement rétroactif à partir de 1997), calculé à partir du revenu individuel et non familial;
- 5 d'abolir les exclusions totales en cas de départ volontaire et d'inconduite;
- 6 d'avoir accès aux prestations régulières d'assurance-chômage, en cas de perte d'emploi, sans égard aux prestations maternité/parentales/paternité versées.



LA FIN DE LA DISCRIMINATION ENVERS LES PERSONNES À FAIBLE REVENU!

Nos groupes dénoncent l'arbitraire des seuils d'admissibilité à l'assurance-chômage, qui ont pour effet d'exclure les catégories d'employé-e-s les plus vulnérables sur le marché du travail : travailleurs et travailleuses immigrant-e-s ou issu-e-s d'une minorité visible, âgé-e-s, en situation de handicap, malades, peu scolarisé-e-s ou occupant un ménage monoparental.

Nous demandons l'instauration d'un seuil universel de 350h (13 semaines) de travail pour se qualifier au régime et d'une durée de prestations d'au minimum 35 semaines. Nous revendiquons un taux de prestations de 70% basé sur les 12 meilleures semaines.

EN BREF

Quelques concessions sur des années de coupures et de mesures antisociales ne représentent pas un pas déterminé vers **l'amélioration des services**. Les chômeurs et chômeuses sont en droit de s'attendre à beaucoup plus de la part des dirigeant-e-s. **La lutte se poursuit!**

LA PROTECTION DE LA CAISSE!

Il est inconcevable que les cotisations des travailleurs et des travailleuses puissent servir à autre chose qu'à verser des prestations aux cotisant-e-s.

Nous demandons au futur gouvernement de protéger la caisse pour empêcher que les cotisations de l'assurance-chômage servent à réduire la dette ou à financer des mesures d'employabilité.

Nous revendiquons un retour de la participation de l'État au financement de la caisse.

LA FIN DES EXCLUSIONS TOTALES!

Nous voulons mettre un terme à l'obligation de demeurer dans un emploi qui ne convient pas sous peine d'exclusion du régime d'assurance-chômage. Personne ne devrait avoir à décider entre son bien-être et sa capacité à payer ses comptes. Ce critère fait obstacle à la mobilité sociale.

Ce qui est qualifié d'inconduite pour justifier l'exclusion est arbitraire et varie d'un milieu de travail à un autre. Les agent-e-s de la commission ne devraient pas avoir la possibilité d'imposer des exclusions en fonction de ces critères discrétionnaires.

Nous voulons que les partis abandonnent le recours aux exclusions totales et qu'ils reconnaissent la disponibilité à temps partiel.